

SÉANCE DU 14 MAI 2018

Ordre du jour :

- Urbanisme
- Synthèse du diagnostic du PLU intercommunal du Val des Usses tenant lieu du PLH
- Participation complémentaire au SIVU scolaire le Triolet
- Aménagement RD 992 : achat terrain
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 3 mai 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le lundi 14 mai 2018 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Lydie GALL, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Laëtitia SEBERT, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Jacques MENU, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Karine VEYRAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Thierry MERLE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 13 avril 2018.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU PLU INTERCOMMUNAL DU VAL DES USSES TENANT LIEU DU PLH

Monsieur le Maire donne la parole à Hugo CARRÉ du service urbanisme de Communauté de Communes Usses et Rhône. Il présente la synthèse du diagnostic du PLU intercommunal du Val des Usses. Il précise qu'il interviendra une nouvelle fois dans l'automne afin de débattre du PADD. Celui-ci sera ensuite débattu en CCUR puis présenté en réunion publique à la population d'ici le début de l'année 2019.

PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU SIVU SCOLAIRE LE TRIOLET

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIVU scolaire du Triolet a voté une participation complémentaire des communes membres à hauteur de 20 € par habitant, soit pour Minzier 19 920 €. Il y a donc lieu de modifier le budget 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 6558 :	+ 19 920.00 €		
Article 678 :	- 19 920.00 €		
Total :	0.00 €	Total	0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires ainsi présentés.

AMÉNAGEMENT RD 992 : ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire n'ayant eu le temps d'aller voir la famille concernée. Le point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FARAUT a informé la commune que l'abri bus du Chef-lieu (en face du terrain de boules) est situé sur son terrain. Elle demande que celui-ci soit déplacé. La commune vérifiera tout d'abord si l'abri bus n'est pas implanté sur l'emprise départementale et si aucun accord écrit n'avait été délivré par les conjoints BESSON à l'époque de sa mise en place. Puis étudiera les possibilités de déplacement en accord avec la CCUR.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.